

83. Ordre du 25 mars 1895 réglant les dispositions à prendre à l'arrivée de M. le Directeur de l'Intérieur.....	58
84. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de la prestation urbaine et des concessions d'eau de la commune de Papeete pour le 4 ^e trimestre 1894.....	59
85. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de la contribution personnelle, des patentes, des licences et de la prestation rurale des perceptions de Papeete et Moorea pour le 4 ^e trimestre 1894.....	60
86. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des licences des Marquises pour le 4 ^e trimestre 1894.....	61
87. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoires les rôles principaux des patentes, des licences et de la taxe sur les chiens des perceptions de Papeete, Taravao et Moorea pour l'année 1895 ...	62
88. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoires les rôles principaux de la taxe sur les chiens et des concessions d'eau de la commune de Papeete pour l'année 1895.....	64
89. Arrêté du 30 mars 1895 rendant exécutoires les rôles principaux des patentes et de la taxe sur les chiens de l'île Tubuai pour l'année 1895.....	65
<hr/>	
90 à 101. Nominations, mutations, etc	66

N° 73. — DÉCISION fixant au samedi au lieu du jeudi le jour auquel vaqueront les écoles publiques de la colonie.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu la délibération du Comité de surveillance de l'instruction publique en date du 18 août 1893, tendant à remplacer le jeudi par le samedi, comme jour de congé hebdomadaire dans les écoles publiques ;

Vu l'absence de toute indication précise à ce sujet dans l'arrêté du 28 janvier 1887 ;

Vu la difficulté pour les instituteurs des districts de faire venir leurs élèves à l'école le samedi ;

Attendu que les règlements scolaires de la Métropole permettent de substituer le samedi au jeudi comme jour de congé hebdomadaire ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Les écoles publiques des Etablissements français de l'Océanie vaqueront le samedi au lieu du jeudi.